

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE**

**PRENEZ AVIS** que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **9 septembre 2024 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2<sup>e</sup> étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**1740, rue Jacques-Hertel – lot 6 527 020 du cadastre du Québec**

Cette dérogation mineure autoriserait :

- pour un témoin architectural significatif, le remplacement d'un revêtement de toiture considéré comme une composante architecturale d'origine qui ne reprend pas le matériau d'origine, soit une toiture en bardeau d'acier,

et ce, malgré l'article 118 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : [urbanisme-sud-ouest@montreal.ca](mailto:urbanisme-sud-ouest@montreal.ca)

Fait à Montréal, le 23 août 2024

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire